

3 – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le retour à la « semaine de 4 jours » à compter de la rentrée de septembre 2018 entraîne la suppression des TAP et de la classe le mercredi et une révision des plannings de travail de l'ensemble du personnel.

Actuellement les 3 postes d'ATSEM sont à 35 heures. En septembre, 117 heures par poste seront à réaffecter sur d'autres tâches.

Le personnel n'a pas souhaité repasser à son ancien temps de travail.

Le CLC pourrait continuer à gérer le périscolaire du matin et du soir ainsi que la pause méridienne.

Concernant le mercredi, une enquête a été effectuée auprès des familles. Le Centre de Loisirs de Courçon pourrait mettre en place un accueil toute la journée mais ne souhaite pas (pour l'instant) accepter la mise à disposition des ATSEM. Le CLC a lui aussi 4 animateurs dont il faut retrouver des missions.

Monsieur le Président doit contacter la Présidente du CLC afin qu'une décision soit prise rapidement.

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Compte Administratif 2017. Il s'établit comme suit :

-	Recettes de fonctionnement	395 342.74 €
-	Dépenses de fonctionnement	327 576.60 €
	Excédent de fonctionnement	67 916.47 €
-	Recettes d'investissement	100 900.43 €
-	Dépenses d'investissement	44 869.95 €
	Déficit d'investissement	56 030.48 €

Considérant que Madame Gwénola BOUSSATON-COUSIN, Vice- Présidente, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Patrice PACREAU, Président, s'est retiré et a quitté la salle afin que l'assemblée procède au vote du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2017.

5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte de Gestion 2017 dressé par le comptable du trésor et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

-	Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	67 916.47 €
-	Affectation complémentaire en réserve (1068)	56 030.48 €
-	Résultat reporté en fonctionnement (002)	11 885.99 €
-	Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	56 030.48 €

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2018. Il s'équilibre comme suit :

-	Recettes de fonctionnement	374 994.00 €
-	Dépenses de fonctionnement	397 992.00 €
-	Recettes d'investissement	97 160.48 €
-	Dépenses d'investissement	97 160.48 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif de l'exercice 2017.

7 - ETAT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES 2018

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite au vote du budget primitif 2017, le montant des participations communales s'élève à la somme de 283 545.81 € et qu'il est réparti de la façon suivante :

Commune de St Cyr du Doret : 103 653.48 €
Commune de La Ronde : 179 892.33 €

Les participations communales sont divisées en onze mensualités payables au début de chaque mois. Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la présente délibération.

8 - ETAT DES FRAIS 2017 du SIVOS au PROFIT DE LA MAIRIE DE LA RONDE

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains frais de personnel (secrétariat – salaires - personnel de surveillance cantine ou remplacements) ont été réglés par la Mairie de La Ronde pendant l'année 2017 et qu'il convient d'en effectuer le remboursement.

Le montant des sommes dues s'élève à 31 279.06 € (voir détail) :

	Montant
Secrétariat 15 heures / semaine	15 100.14 €
Secrétariat 2 heures/mois (social-paie)	576.83 €
Personnel restaurant scolaire (plonge-entretien)	15 602.09 €
TOTAL A REMBOURSER	31 279.06 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre en charge les frais et autorise le Président à en effectuer le règlement auprès de la commune de La Ronde.

9 – REGIME INDEMNITAIRE - RIFSEEP

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Comité Technique Paritaire lors de sa session du 26 février 2018 a validé le projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire présenté par le SIVOS.

Il convient donc de valider la délibération pour la mise en application du régime indemnitaire le 1^{er} premier du mois qui suit la présente décision soit le 01 avril 2018 et selon les modalités retenues lors de la dernière réunion du jeudi 07 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, valide la délibération et autorise Monsieur le Président à établir, signer les arrêtés et informer les agents concernés.

10 - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Le Président informe l'assemblée qu'un agent est promu à un avancement de grade par ancienneté à compter du 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'un adjoint technique.

Il propose dans un premier temps de créer le poste suivant :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe – 33.60 h

Et de supprimer le poste suivant :

- Adjoint Technique – 33.60 h.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte l'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le Président à en informer l'agent concerné.

Questions diverses

Restaurant scolaire

Absence de Madame LETOURNEUR du 26 mars au 06 avril 2018. Remplacement effectué par Madame APPERCE.

Modulaire - salle de motricité

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux sont régulièrement effectués dans le modulaire et que celui-ci est devenu vétuste. Son remplacement sera à envisager dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.


 Le Président,
Patrice PACREAU